

Initiative populaire municipale en Ville de Genève
« Genève Zéro Pub »
Libérons nos rues de la publicité commerciale !

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans la commune Ville de Genève, conformément aux articles 58, 59, 71 à 76 de la Constitution de la République et Canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative visant à libérer l'espace public de la Ville de Genève de la publicité commerciale par voie d'affichage :

Les autorités de la Ville de Genève sont chargées de mettre en œuvre une politique cohérente de gestion de l'affichage, dans le respect de la législation cantonale, en appliquant les principes suivants :

1. privilégier la qualité du paysage urbain genevois en libérant l'espace public de la publicité commerciale par voie d'affichage;
2. faciliter la mobilité de tou-te-s, en particulier les personnes en situation de handicap, dont les malvoyant-e-s, en supprimant les panneaux qui font obstacle aux déplacements par leur emprise physique sur les espaces piétonniers;
3. mettre à disposition des associations et institutions locales des panneaux permettant la communication par voie d'affichage de leurs informations et activités, ainsi que d'événements artistiques et culturels;
4. mettre à disposition des habitant-e-s des panneaux vierges destinés à l'expression libre, citoyenne et artistique;
5. conserver un équilibre entre expression libre et publicité associative, caritative, culturelle et événementielle sur l'espace public réservé à cet effet, en facilitant son accessibilité aux organisations à but non lucratif.

Ces principes seront mis en œuvre dans les plus brefs délais possibles, compte tenu des contraintes légales, ainsi que des engagements contractuels en vigueur à la date d'adoption de la présente initiative.

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur la commune Ville de Genève et les étrangères et les étrangers domicilié(e)s dans la commune et résidant en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer cette initiative communale.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

	Nom (en majuscule)	Prénom (usuel)	Date de naissance jj/mm/aaaa	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature
1						
2						
3						
4						
5						

Feuille de signatures à renvoyer, au plus vite et même partiellement remplie, à : Quartiers Collaboratifs, rue des Savoises 15, 1205 Genève

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs et électrices suivant-e-s : Ramona GHARBI, rue Chabrey 27, 1202 Genève ; Claudine OTTIGER, rue du Village Suisse 34, 1205 Genève ; Emma PERNEGER, av. William-Favre 24, 1207 Genève ; Emmanuel DEONNA, rue de la Maladière 9, 1205 Genève ; Jean ROSSIAUD, rue Dancet 35, 1205 Genève ; Olivier ZIMMERMANN, av. de la Gare-des-Eaux-Vives 24, 1208 Genève.

Initiative populaire municipale en Ville de Genève
« **Genève Zéro Pub** »
Libérons nos rues de la publicité commerciale !

Exposé des motifs

La publicité commerciale :

- nuit à la qualité du paysage et de l'urbanisme dans l'espace public;
- constitue une pollution visuelle; en effet, elle mobilise notre attention sans notre consentement, sans possibilité de l'éviter ou de l'ignorer.
- vise moins à informer qu'à stimuler des désirs de consommation; elle contribue à la surconsommation, à l'obsolescence programmée et au surendettement;
- contribue, par la surconsommation, à aggraver l'impact des activités humaines sur l'environnement, en particulier sur les ressources naturelles et sur le réchauffement climatique;
- nuit à la mobilité, notamment des personnes en situation de handicap (personnes malvoyantes, à mobilité réduite, etc.);
- fragilise le tissu économique local, de nombreuses entreprises n'ont pas les moyens d'y recourir.

Les panneaux d'affichage laissés temporairement vierges en janvier-février 2017 ont ouvert un champ d'expérience inédit. Ils ont libéré un espace répondant à un besoin d'expression citoyenne et artistique, stimulant des interactions sociales spontanées et contribuant au renforcement de la cohésion sociale. 1300 municipalités dans le monde, telles Grenoble, Bergen, São Paulo, ont déjà choisi de se libérer de la publicité.

Des Etats états-uniens comme le Vermont, le Maine, Hawaii et l'Alaska en ont fait de même. D'autres collectivités publiques restreignent sévèrement l'affichage ou sont en train de préparer des politiques plus restrictives à ce propos.

Ont élaboré conjointement cette initiative durant *Les vendredis de la Transition* :

- Réseau *Objection Croissance Genève (ROC-GE)* <http://decroissance.ch/roc-ge/>;
- *Genève libérée de l'invasion publicitaire (GLIP)*;
- *Collectif Genève Sans Publicité* <https://www.facebook.com/Genevesanspubs/>;
- *Quartiers Collaboratifs* <https://quartiers-collaboratifs.ch/>.